

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MATAWINIE MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **6 mai 2024 à 19h30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Johanne Babin, Guy Boucher, Marianne Dessureault, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Norman St-Amour.

Le directeur général et greffier-trésorier Mickaël Tuilier est également présent.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
- 3.1 Aucun
- 4. Finances
- 4.1 Aucun
- 5. Administration générale
- 5.1 Aucun

### 6. Urbanisme et Environnement

- 6.1 Adoption d'un second projet de Règlement 24-1187 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924 afin d'intégrer des dispositions portant sur une « résidence de tourisme »
- 6.2 Adoption d'un second projet de Règlement 24-1189 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-929 afin d'intégrer des dispositions portant sur les « résidences de tourisme »
- 6.3 Adoption d'un second projet de Règlement 24-1190 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924 afin d'intégrer des dispositions portant sur un « établissement de résidence principale »
  - 7. Loisirs, Culture et Vie communautaire
  - 7.1 Aucun
  - 8. Travaux publics et Parcs
  - 8.1 Aucun
  - 9. Sécurité incendie et sécurité civile
  - 9.1 Aucun
  - 10. Divers
  - 10.1 Aucun
  - 11. Période d'information
  - 12. Période de questions
  - 13. Fermeture de la séance

## 1. Ouverture de la séance

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

**24-0506-172** Il est proposé par Norman St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

- 6. Urbanisme et Environnement
- 6.1 Adoption d'un second projet de Règlement 24-1187 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924 afin d'intégrer des dispositions portant sur une « résidence de tourisme »
- 24-0506-173 La conseillère Marie-Josée Dupuis demande dispense de lecture lors du dépôt de cette résolution. Le maire s'assure à ce moment de vérifier si tous les membres du conseil sont en accord avec cette demande. Puisqu'aucun commentaire n'est émis, la dispense de lecture est donc accordée.

Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de Règlement 24-1187 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-925 afin d'intégrer des dispositions portant sur les résidences de tourismes, soit et est adopté comme déposé.



6.2 Adoption d'un second projet de Règlement 24-1189 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-929 afin d'intégrer des dispositions portant sur les « résidences de tourisme »

#### 24-0506-174

Le conseiller Guy Boucher demande dispense de lecture lors du dépôt de cette résolution. Le maire s'assure à ce moment de vérifier si tous les membres du conseil sont en accord avec cette demande. Puisqu'aucun commentaire n'est émis, la dispense de lecture est donc accordée.

Il est proposé par Guy Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de Règlement 24-1189 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-929 afin d'intégrer des dispositions portant sur les résidences de tourisme, soit et est adopté comme déposé.



6.3 Adoption d'un second projet de Règlement 24-1190 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924 afin d'intégrer des dispositions portant sur un « établissement de résidence principale »

#### 24-0506-175

Le conseiller Norman St-Amour demande dispense de lecture lors du dépôt de cette résolution. Le maire s'assure à ce moment de vérifier si tous les membres du conseil sont en accord avec cette demande. Puisqu'aucun commentaire n'est émis, la dispense de lecture est donc accordée.

Il est proposé par Norman St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de Règlement 24-1190 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924 afin d'intégrer des dispositions portant sur les établissements de résidence principale, soit et est adopté comme déposé.



# 11. Période d'information

1. La période d'informations sur le vidéo de la séance est disponible sur le site Internet à partir de S.O.

# 12. Période de questions

Monsieur le maire invite les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions conformément aux articles 25 à 37 du Règlement 98-513 et ses amendements.

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

La période de questions est disponible sur le site Internet à partir de 20 :22 minutes.

## 13. Fermeture de la séance

24-0506-176	Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 20h07.	
	Joé Deslauriers Maire	Mickaël Tuilier Directeur général et greffier-trésorier